



PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

## AVIS DE PROMULGATION

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

**QUE** le conseil, à sa séance ordinaire du 23 octobre 2023, a adopté les règlements suivants :

### RÈGLEMENT NUMÉRO 1633-2023

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 AFIN DE RÉVISER LES DISPOSITIONS CONCERNANT L'ABATTAGE D'ARBRES ET LE VERDISSEMENT DES AIRES DE STATIONNEMENT**

### RÈGLEMENT NUMÉRO 1634-2023

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 AFIN DE RÉVISER LES NORMES ET LE VERDISSEMENT DES AIRES DE STATIONNEMENT AINSI QUE LES CONDITIONS VISANT UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE PERMETTANT LA MISE EN PLACE D'UNE BORNE**

**QUE** les règlements sont entrés en vigueur le 23 novembre 2023, à la suite de l'émission des certificats de conformité émis par la MRC de La Jacques-Cartier.

Ces règlements sont déposés au Service du greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Toutefois, nous vous invitons à consulter la compilation du règlement de zonage sur le site Internet de la Ville au <https://www.villescjc.com/citoyens/services-municipaux/urbanisme/reglements-urbanisme>.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 30 novembre 2023.

Mélanie Côté  
Assistante-greffière